



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BAROMÈTRE

DE L'ACTION PUBLIQUE

DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

Décisions



Concrètes

Mardi 19 janvier 2021

Le Conseil des ministres du 4 novembre 2020 a arrêté la liste de 78 « réformes prioritaires », reflétant les axes prioritaires du Président de la République et du Gouvernement.

L'objectif de ce dispositif est de garantir que les réformes produisent des améliorations concrètes et visibles dans la vie quotidienne des Français et des Françaises.

Le Gouvernement s'est engagé à rendre compte aux Français des résultats des politiques prioritaires qui ont un impact direct sur leur vie quotidienne.

Le 13 janvier 2021, la ministre de la transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin, a lancé le **baromètre des résultats de l'action publique**.

Ce baromètre présente aux Français, pour chaque politique, à l'aide de données chiffrées, par département, **l'état de mise en œuvre en 2020 et l'objectif du gouvernement à l'horizon de 2022**. Il sera actualisé et enrichi régulièrement de nouvelles politiques, afin de permettre aux Français de mesurer l'avancement de l'action du gouvernement.

Il constitue aussi un **outil d'accélération de l'exécution des réformes** au niveau national, régional et départemental.

- ✓ **25 réformes prioritaires** menées par le gouvernement
- ✓ **8 dimensions essentielles** du quotidien de citoyens



Transition écologique



Emploi et Économie



Sécurité



Éducation



Services publics et territoires



Santé, Famille et Handicap



Culture



Logement

L'objectif : permettre aux Français de mesurer l'avancement de ces politiques publiques dans leur vie quotidienne, au plus près de chez eux.

DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

Le comité de pilotage qui assure le suivi de ces réformes prioritaires a été installé le 18 janvier. Il intègre, l'ensemble des services et opérateurs de l'État, les élus du territoire et des associations représentant les consommateurs et usagers.

Pour compléter ce suivi, **le préfet des Hautes-Pyrénées souhaite aller vérifier sur le terrain que les décisions se traduisent concrètement pour nos concitoyens.**

Des consultations publiques seront ainsi mises en œuvre et **des visites de terrain** seront organisées pour identifier les freins et les lever.

Lancement de la première consultation le 19 janvier sur la thématique :
les lunettes, appareils auditifs et prothèses dentaires remboursés à 100% :
est-ce que ça fonctionne ?

Cette réforme annoncée par le Président de la République a donné lieu à un accord entre le gouvernement et les professions du secteur permettant le remboursement intégral de certaines lunettes, prothèses dentaires et auditives.

Pour participer à la consultation, du 26 janvier au 5 février 2021, rendez-vous sur les réseaux sociaux ou le site internet de la préfecture (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>).

25 PREMIÈRES RÉFORMES PRIORITAIRES

BAROMÈTRE DES RÉSULTATS

Transition écologique

➤ Déployer le plan vélo

Présenté le 14 septembre 2018 par le Gouvernement, le Plan « Vélo et mobilités actives », a pour ambition de faire du vélo un mode de transport à part entière. Il vise à tripler la part du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %.

Ce plan repose sur 4 axes :

- La création de pistes cyclables de qualité et plus généralement l'amélioration de la sécurité routière ;
- la sûreté : la lutte contre le vol de vélos ;
- l'incitation : des aides (à la réparation et à l'achat) pour encourager plus de Français à passer au vélo ;
- le développement d'une « culture vélo ».

✓ Kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés

Il s'agit du nombre total de kilomètres de pistes cyclables et de voies vertes. Ce sont des données déclaratives, issues des contributions déposées et en accès libre sur le site de [Géovélo](#). Ces données ne sont donc pas exhaustives.

Source : Données déclaratives, issues des contributions déposées et en accès libre sur Openstreetmap et traitées par Géovélo

📍 Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées

En décembre 2017

112
kilomètres

En septembre 2020

112
kilomètres

Cible à atteindre en 2022

156
kilomètres

➤ Mettre en œuvre la sortie du plastique à usage unique et lutter contre le gaspillage

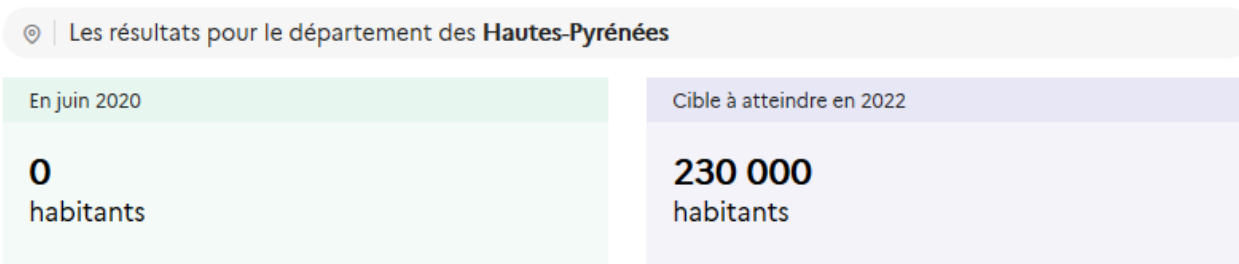
Dans le cadre de la mise en œuvre de la sortie du plastique à usage unique tel que prévu dans la loi anti-gaspillage et pour mieux lutter contre le gaspillage.

L'objectif de cette mesure est de permettre à tous les Français de pouvoir trier l'ensemble de leurs emballages dans une poubelle unique (« la poubelle jaune ») et que ces emballages soient recyclés. Cela nécessite une modernisation de l'ensemble des centres de tri d'emballages ménagers sur le territoire national.

✓ Nombre d'habitants qui peuvent mettre tous les emballages dans le bac jaune

Il s'agit du nombre d'habitants qui bénéficient de « l'extension des consignes de tri », c'est-à-dire qui peuvent trier l'ensemble de leurs emballages dans une poubelle unique (« la poubelle jaune »).

Source : Ministère de la Transition écologique - DGPR / CITEO



➤ **Verdir le parc automobile**

Une des actions de l'État en faveur du verdissement du parc automobile vise à soutenir le renouvellement du parc automobile et à aider les ménages et les professionnels à acquérir un véhicule peu polluant. Cette action repose notamment sur deux aides : le bonus écologique et la prime à la conversion.

✓ Nombre de primes à la conversion et de bonus écologiques

Il s'agit du nombre de primes et bonus accordés pour l'achat ou la location longue durée d'un véhicule propre. La forte diminution observée au deuxième trimestre 2020 est liée à la fermeture des concessions automobiles pendant le confinement.

Source : Agence de services et de paiement (ASP)



➤ **Instaurer des zones à faibles émissions**

L'action prioritaire consiste à permettre l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la mise en place progressive, par les collectivités territoriales, de zones à faibles émissions (ZFE) dans lesquelles la circulation des véhicules les plus polluants est interdite. En 2021, 7 nouvelles ZFE seront créées et viendront s'ajouter aux 3 premières ZFE localisées en Ile-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes.

✓ Nombre d'habitants vivant à l'intérieur d'une zone à faibles émissions

L'indicateur permet de suivre le déploiement progressif de ces ZFE en quantifiant le nombre d'habitants qui habitent dans le périmètre des ZFE.

Source : Ministère de la Transition écologique - DGITM/DGEC

📍 | Données uniquement disponibles pour **en France**

En décembre 2017

2 220 445
habitants en France

En décembre 2020

5 102 636
habitants en France

↗ + 130 %

Cible à atteindre en 2022

9 000 000
habitants en France

43 % 📊

Economie - Emploi

➤ Développer l'apprentissage

Promouvoir l'apprentissage est une des priorités du quinquennat en matière d'emploi des jeunes. La loi « avenir professionnel » de 2018 a permis de faciliter l'accès à l'apprentissage pour les jeunes, mieux répondre aux besoins des entreprises, simplifier les procédures, et donc d'en accélérer le développement.

Par ailleurs, un engagement fort du Gouvernement a permis d'améliorer l'image de l'apprentissage. En 2019, les résultats étaient là : une hausse de 25% des contrats d'apprentissage pour atteindre 368 199.

Afin de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes dans le contexte de crise que nous traversons, le plan « 1 jeune, 1 solution » lancé en juillet dernier prévoit un dispositif de primes : 5 000 euros pour l'embauche d'un jeune de moins de 18 ans et 8 000 euros pour les plus de 18 ans, ce qui signifie que l'Etat prend en charge la quasi-totalité du salaire d'un apprenti la première année. En 2020, l'objectif est d'atteindre les niveaux de 2019.

✓ Nombre de contrats d'apprentissage

L'indicateur permet de suivre le nombre de contrats d'apprentissage signés, chaque année, depuis 2017.

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion - DARES

📍 | Les résultats pour le département des **Hautes-Pyrénées**

En décembre 2017

852
contrats

En décembre 2019

1 028
contrats

↗ + 21 %

➤ Plan 1 jeune 1 solution

Face à la crise économique et sociale, le Gouvernement met en place un plan pour aider les jeunes à accéder au marché du travail.

Le plan est financé à hauteur de 6,5 Mds et comporte 3 dimensions :

- favoriser l'embauche des jeunes en aidant financièrement les entreprises (aide de 4 000 euros pour l'emploi d'un jeune de moins de 25 ans, prime de 8 000 euros pour l'embauche d'un alternant);
- mieux qualifier les jeunes vers les métiers d'avenir (transition écologique, santé, numérique,...), avec des formations certifiantes, notamment dans le cadre de l'alternance ;
- favoriser les parcours d'insertion pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi (contrats aidés, parcours d'accompagnement, services civiques,...).

✓ Nombre de recrutements de jeunes

L'indicateur permet de suivre l'évolution du nombre de recrutement pour les moins de 26 ans, en CDI et CDD de plus de trois mois depuis le lancement des aides du plan jeunes. Ainsi, les chiffres présentent les recrutements entre août et novembre 2020, qui peuvent être comparés à la même période en 2019 et 2018.

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion - DARES

📍 | Données uniquement disponibles pour **dans la région Occitanie**

En novembre 2018

79 906

recrutements entre août et novembre dans la région Occitanie

En novembre 2020

87 564

recrutements entre août et novembre dans la région Occitanie

↗ + 10 %

➤ Supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales

Depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement pour 80 % des Français, qui ne la paieront plus à compter de 2020.

Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

✓ Bénéficiaires totalement exonérés

L'indicateur permet de suivre le nombre de foyers exonérés de la taxe d'habitation. Pendant les trois années à venir, les 20 % des foyers fiscaux qui paient encore une taxe d'habitation verront leur contribution baisser. L'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et donc de 100% en 2023.

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance - DGFIP

Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées

En décembre 2020

91 577
bénéficiaires

Cible à atteindre en 2023

108 835
bénéficiaires

84 %

Santé - Famille - Handicap

➤ Doubler le nombre de maisons de santé

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) sont des structures de soins de proximité regroupant des professionnels de santé libéraux sur un ou plusieurs sites, autour d'un projet de santé et doté d'un système d'information partagé. L'organisation en maison de santé permet l'amélioration de la qualité et de la continuité des soins. La réforme engagée vise à doubler le nombre de maisons de santé pour atteindre 1 000 structures supplémentaires en 5 ans.

Nombre de maisons de santé pluri-professionnelles

✓ L'indicateur mesure le nombre de maisons de santé pluri-professionnelles présentes sur le territoire considéré.

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé - DGOS

Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées

En juin 2017

7
maisons de santé

En juin 2020

13
maisons de santé

↗ + 86 %

➤ Allonger le congé paternité pour un meilleur développement de l'enfant

Lors de la naissance d'un enfant, le père salarié bénéficie du congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Si la mère de l'enfant vit avec une autre personne salariée, celle-ci peut également bénéficier du congé.

Le bénéficiaire du congé doit respecter certaines conditions (démarches, date de départ en congé, durée maximale du congé, nombre d'heures travaillées lors du trimestre précédent, durée d'exercice d'une activité professionnelle). Le salarié en congé bénéficie d'une indemnisation versée par la Sécurité sociale. Un projet de réforme prévoit le doublement de la durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant à partir du 1er juillet 2021 et instaure une période obligatoire de prise du congé de sept jours à la naissance de l'enfant.

✓ Nombre de pères / conjoints prenant un congé de paternité et d'accueil de l'enfant

L'indicateur mesure le nombre de pères / conjoints qui ont pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant, les congés étant rattachés à la période en fonction de leur date de début.

L'évolution de l'indicateur peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

- Le nombre de naissances en France diminue légèrement depuis 2011, c'est sans doute le facteur principal qui explique la baisse du nombre de congé de paternité ;
- Il peut y avoir également un effet conjoncturel au cours de l'année 2020, lié à la crise sanitaire ; des salariés en activité partielle par exemple ont pu ne pas demander leur congé paternité pendant la période du 2ème trimestre 2020, accentuant la baisse observée du nombre de congé paternité sur la courbe.

Source : Caisse nationale de l'assurance maladie / Ministère des Solidarités et de la Santé - DSS

📍 | Les résultats pour le département des **Hautes-Pyrénées**

En décembre 2019

815

pères / conjoints dans l'année

➤ **Simplifier l'accès aux droits des personnes handicapées**

Depuis 2017, le Gouvernement conduit une politique volontariste pour simplifier durablement l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et assurer une équité territoriale quel que soit le lieu de résidence des personnes.

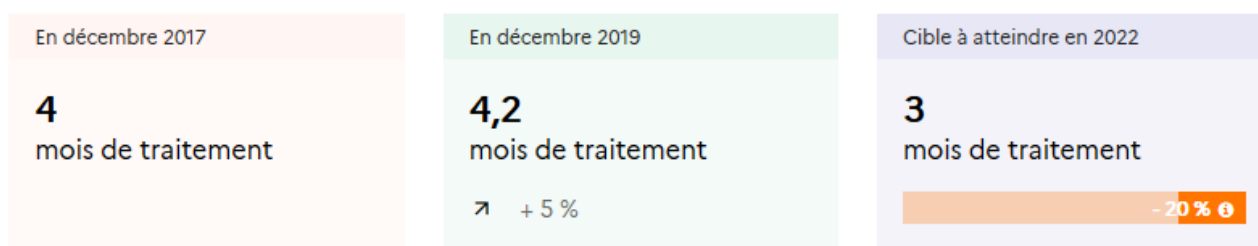
La feuille de route « MDPH 2022 » vise notamment à accélérer l'attribution des droits à vie dans tous les territoires, pour toutes les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement. Elle permettra aussi d'améliorer les délais de traitement, pour que chaque personne reçoive une réponse de sa MDPH en moins de quatre mois, et en moins de trois mois pour les demandes d'allocation adulte handicapé (AAH), contre 4,5 mois en moyenne aujourd'hui.

✓ Durée moyenne de traitement pour les demandes d'allocation adulte handicapé (mois)

L'indicateur affiché mesure la moyenne des délais de traitement constatés sur les dossiers de demande d'allocation adulte handicapé AAH traités sur la période considérée et sur le territoire considéré. En l'attente de la complète remontée automatisée des données par l'intermédiaire du système d'information harmonisé des MDPH, qui atteindra l'exhaustivité au second semestre 2021, les résultats départementaux ne peuvent être intégralement renseignés.

Source : CNSA / Ministère des Solidarités et de la Santé - DGCS

Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées



➤ **Proposer une offre de lunettes, appareils auditifs et prothèses dentaires remboursée à 100%**

Cette réforme vise à favoriser l'accès aux soins, notamment pour les assurés sociaux les plus démunis, et faire reculer les inégalités de santé.

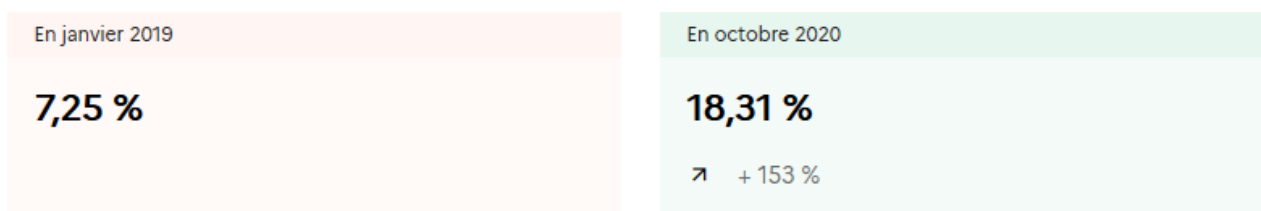
Cela se fera grâce au remboursement intégral par la sécurité sociale et les complémentaires santé (« reste à charge zéro ») d'ici à 2021 de certaines lunettes, prothèses dentaires et auditives, pour améliorer le recours à ces soins onéreux.

✓ Part des équipements/soins 100% santé dans le total des soins auditifs

Il s'agit de la part des aides auditives « 100 % santé » (sans reste à charge pour les bénéficiaires) dans le total des ventes de ces équipements. La réforme rentrera pleinement en vigueur pour les appareils auditifs à partir du 1er janvier 2021, date à laquelle il n'y aura plus de frais à la charge des patients.

Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées



✓ Part des équipements/soins 100% santé dans le total des soins dentaires

Il s'agit de la part des prothèses dentaires « 100 % santé » (sans reste à charge pour les bénéficiaires) dans le total des ventes de ces équipements. La cible de 45% concerne le panier de soins élargi à compter du 1er janvier 2021 à l'ensemble des prothèses dentaires.

Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées

En avril 2019

32,64 %

En septembre 2020

65,6 %

↗ + 101 %

✓ Part des équipements/soins 100% santé dans le total des soins optiques

Il s'agit de la part des lunettes « 100 % santé » (sans reste à charge pour les bénéficiaires) dans le total des ventes de ces équipements.

Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées

En janvier 2020

12,04 %

En octobre 2020

12,7 %

↗ + 5 %

Education

➤ Dédoubler les classes en REP (grande section, CP, CE1)

Cette mesure vise à offrir aux élèves les plus fragiles des conditions d'apprentissage optimales et un encadrement renforcé par le dédoublement des classes en éducation prioritaire.

La bonne maîtrise des apprentissages savoirs fondamentaux (Lire, écrire, compter et respecter autrui) est l'un des principaux leviers de réduction des inégalités sociales. La mise en œuvre de cette réforme a d'abord ciblé les niveaux CP et CE1. Face aux bons résultats du dédoublement sur les conditions d'apprentissage des élèves, il a été décidé d'étendre la mesure aux niveaux « grande section » : ce déploiement a débuté à la rentrée 2020 et se poursuivra lors des années suivantes.

✓ Part des classes de CP et CE1 en REP dédoublées

Cet indicateur restitue le pourcentage des classes de CP et CE1 en REP concernées par le dédoublement, c'est à dire la part de classes de CP et CE1 en REP dont l'effectif est dédoublé.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - DGESCO

Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées

En octobre 2019

100 %
des classes

En octobre 2020

100 %
des classes

✓ Part des classes de grande section en REP dédoublées

Cet indicateur restitue le pourcentage des classes de grande section en REP concernées par le dédoublement, c'est à dire la part de classes de grande section en REP dont l'effectif est dédoublé.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - DGESCO

Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées

En novembre 2019

4 %
des classes

En novembre 2020

49 %
des classes

↗ + 1 125 %

Cible novembre 2022

99 %
des classes

47 %

➤ **Limiter les classes à 24 en grande section, CP, CE1**

La réforme vise à plafonner les effectifs des classes de grande section, CP et CE1, sur tous les territoires.

Elle est complémentaire de la mesure relative aux dédoublements dans les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+ et permet de consolider les apprentissages pour les élèves de GS, CP, CE1 donnant la priorité aux savoirs fondamentaux : lire, écrire et compter.

✓ Part des classes de GS, CP ou CE1 ayant un effectif inférieur ou égal à 24 élèves

Part des classes de grande section, CP et CE1 dont l'effectif ne dépasse pas 24 élèves.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - DGESCO

Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées

En septembre 2019

86 %
des classes

En septembre 2020

89 %
des classes

↗ + 3 %

Cible à atteindre en 2022

100 %
des classes

21 %

➤ Offrir une scolarisation inclusive à tous les enfants handicapés

Permettre à l'école d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves est une ambition forte du Président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat. L'école inclusive est une école qui permet la scolarisation des élèves en situation de handicap de façon adaptée à leurs besoins.

La mise en place de l'école inclusive repose sur :

- un meilleur accompagnement des familles;
- un meilleur accueil des élèves au travers d'une offre plus diversifiée et mieux coordonnée;
- une amélioration des conditions de travail des accompagnants.

✓ Nombre d'unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) pour les élèves en situation de handicap à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège et au lycée

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent une dizaine d'élèves en situation de handicap, présentant les mêmes besoins spécifiques, au sein d'une école ou d'un collège. Le jeune scolarisé en ULIS bénéficie d'un suivi individuel dont l'organisation est inscrite dans son projet personnalisé de scolarisation. Il suit les enseignements en classe ordinaire et, lorsque le besoin s'en fait sentir, un enseignement adapté dispensé en petits groupes par un enseignant spécialisé lui est proposé.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - DGESCO



✓ Nombre de classes adaptées à la scolarisation des enfants autistes (UEMA/UEEA) à l'école maternelle et à l'école élémentaire

Les UEEA (Unité d'enseignement en élémentaire autisme) et UEMA (Unité d'enseignement en maternelle autisme) accueillent des enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisant. Ces enfants ont besoin d'apprentissages et de rééducations adaptés, fondés sur une collaboration quotidienne entre l'éducation nationale et le secteur médico-social.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - DGESCO



➤ Déployer Parcoursup

Avec Parcoursup, le MESRI a engagé une profonde transformation de l'accès à l'enseignement supérieur pour lutter contre l'échec dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Le nouveau dispositif d'orientation permet de :

- supprimer le tirage au sort pour l'accès à l'enseignement supérieur ;
- rendre aux candidats la liberté de formuler librement leurs vœux afin d'accéder aux formations de leur choix et leur donner le dernier mot ;
- lutter contre les inégalités d'accès à l'information et lever les freins à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- favoriser la mobilité géographique des étudiants, en particulier des plus modestes ;
- développer la personnalisation des parcours et accompagner la réussite des étudiants, en créant des parcours adaptés à ceux qui ne disposent pas de tous les atouts pour réussir.

✓ Taux de réussite aux examens de licence 1

Il s'agit du taux de passage en L2 correspondant au ratio « Inscrits en L2 / Inscrits en L1 ».

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - SIES

📍 Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées

En octobre 2017

43 %
de réussite

En octobre 2019

43 %
de réussite

Sécurité

➤ Lutter contre les violences faites aux femmes

Le Grenelle des violences conjugales porte une ambition élevée en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est l'ensemble du gouvernement qui est mobilisé pour mettre fin au cycle de ces violences.

Cette priorité se concrétise pour les femmes victimes, partout sur le territoire national : se signaler et être protégées sont leurs premières attentes. Les ordonnances de protection sont désormais délivrées par le juge dans un délai de six jours. Un recours accru (hausse des demandes d'ordonnances de protection comme du taux d'acceptation) est ainsi l'enjeu.

✓ Nombre d'ordonnances de protection délivrées

Nombre d'ordonnances de protection délivrées dans le cadre des violences au sein du couple.

Source : Ministère de la Justice

Données uniquement disponibles pour **dans la région Occitanie**

En décembre 2017

320

ordonnances dans l'année dans la région Occitanie

En décembre 2019

331

ordonnances dans l'année dans la région Occitanie

↗ + 3 %

➤ Renforcer la sécurité du quotidien

Le renforcement de la sécurité du quotidien consiste à mieux assurer la sécurité et la tranquillité publiques des habitants, quel que soit leur lieu d'habitation en luttant contre les délits et les comportements qui ne respectent pas la loi et les citoyens (rodéos, incivilités, agressions, trafics).

✓ Nombre d'heures de patrouille de voie publique

L'indicateur représente le nombre d'heures consacrées par les fonctionnaires de police et les militaires de la gendarmerie, des unités territoriales comme des forces mobiles, à des missions de « patrouilles de voie publique ». Lors de ces missions, les forces de sécurité assurent la sécurité du quotidien des citoyens présents sur le territoire national. Cet indicateur caractérise le sens que le Gouvernement entend donner à la politique de Sécurité du quotidien avec des forces de sécurité intérieure plus visibles dans l'espace public et proches de la population ; elles sont davantage à son contact et à son écoute pour comprendre et répondre à ses attentes et à ses besoins et elles se montrent capables par leur présence de prévenir et réprimer la délinquance. Les données sont le cumul des heures de patrouille de la gendarmerie nationale et de la police nationale.

Le différentiel entre la somme des heures de patrouille au niveau départemental et le volume d'heures consolidé au niveau national est lié à l'inclusion des heures de forces mobiles en missions « de voie publique » (hors maintien de l'ordre, service d'ordre indemnisé, ...) à la seule maille nationale depuis juillet 2018.

Source : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure - DGGN, DGPN, PP

Les résultats pour le département des **Hautes-Pyrénées**

En octobre 2020

244 828

heures de patrouille dans l'année

➤ Lutter contre les stupéfiants

L'action des forces de sécurité vise à réduire l'offre de stupéfiants par le démantèlement des réseaux et la neutralisation judiciaire des trafiquants, le démantèlement des circuits de blanchiment et en saisissant les avoirs criminels, et par l'interruption des routes de la drogue.

Après un déploiement progressif à compter du 16 juin 2020 sur les ressorts des tribunaux judiciaires de Rennes, Reims, Créteil, Lille et Marseille, l'amende forfaitaire délictuelle a été généralisée à tout le territoire national le 1er septembre 2020.

✓ Nombre d'amendes forfaitaires délictuelles dressées

L'indicateur représente le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles recensées, sur la base de l'activité de verbalisation réalisée par les services de police et des unités de gendarmerie. En ciblant les consommateurs aux abords des points de vente, les forces de sécurité intérieure exercent une pression constante sur les réseaux de distribution de stupéfiants. Par ailleurs, ils contribuent de ce fait à l'occupation de l'espace public ainsi qu'à la réappropriation des quartiers les plus défavorisés.

Source : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)

📍 Les résultats pour le département des **Hautes-Pyrénées**

En octobre 2020

78

amendes dressées dans l'année

➤ **Lutter contre les atteintes aux principes républicains**

Lutter contre les atteintes aux principes républicains c'est l'engagement d'empêcher les organisations de type séparatistes, qui prônent d'autres valeurs que celles de la République, de prospérer et de diffuser leurs idéologies.

Réunis par les Préfets partout dans les territoires, les services de l'Etat s'associent lors des "cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire" (CLIR) pour organiser la riposte, lancer les contrôles, mettre en oeuvre les décisions et en faire le bilan.

✓ Nombre de contrôles réalisés par les plans de lutte contre la radicalisation dans les quartiers (PLR-Q) et les cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR)

Dans chaque département, des contrôles sont réalisés en vue de sanctions ou de fermeture d'établissements de type séparatistes, en associant plusieurs services de l'Etat (sûreté, forces de l'ordre, finance, éducation, ...).

Les données de contrôles additionnent les contrôles effectués dans le cadre des PLR-Q et des CLIR. Les PLR-Q ont été lancés en février 2018, quand le CLIR ont débuté en novembre 2019. La mise en oeuvre progressive des contrôles ne permet pas d'avoir un jeu de données homogène ; c'est toutefois le cas depuis septembre de cette année, avec une méthodologie uniformisée.

Certains contrôles (CAF notamment) sont enclenchés et/ou transmis par vague, ce qui explique que chaque mois n'est pas nécessairement égal au précédent ou au suivant. En outre, la période de confinement n'a pas permis de lancer tous les contrôles souhaités, dont certains ont été prorogés à une date ultérieure.

Source : Préfectures

Données uniquement disponibles pour **dans la région Occitanie**

En décembre 2018

52

contrôles dans l'année dans la région Occitanie

En décembre 2019

121

contrôles dans l'année dans la région Occitanie

↗ + 133 %

➤ Réduire la mortalité sur les routes

L'objectif des actions de prévention routière est de réduire l'accidentologie routière et faire baisser le nombre de tués sur les routes.

✓ Nombre de morts sur les routes

L'indicateur représente le nombre de victimes d'un accident de la circulation impliquant un véhicule à moteur décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent. Le caractère particulièrement atypique de l'année 2020, marquée par un très fort recul du trafic routier rend assez peu pertinente la comparaison des résultats de 2021 avec 2020. Ainsi les résultats mensuels des « remontées rapides », publiés par l'ONISR, seront comparés aux données mensuelles correspondantes des années 2020 et 2019. Les données départementales mensuelles du baromètre en 2020 ne peuvent être considérées comme fiables en l'absence de consolidation de la base accidents en cours d'année 2021 : elles ne constituent qu'une approche illustrative.

Source : *Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)*

Les résultats pour le département des **Hautes-Pyrénées**

En décembre 2017

9

morts dans l'année

En décembre 2019

7

morts dans l'année

↘ - 22 %

Culture

➤ Déployer le Pass culture

Le pass Culture a pour ambition de renforcer et de diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans. Il prend la forme d'une application géolocalisée, avec une dotation financière, à travers laquelle les utilisateurs peuvent découvrir et réserver un panel très large de propositions culturelles.

✓ Nombre d'utilisateurs du Pass culture

Il s'agit du nombre de jeunes de 18 ans ayant déposé un dossier éligible au pass Culture, et qui ont donc eu accès à l'application et au crédit qui y est associé. Le pass Culture est à ce jour en

expérimentation dans 14 départements, dans lesquels 135 000 jeunes de 18 ans sont recensés (INSEE).

Source : SAS Pass Culture

Données uniquement disponibles pour **dans la région Occitanie**

En octobre 2020

12 416

utilisateurs dans la région Occitanie

Services publics et territoires

- **Assurer une bonne couverture en internet fixe et en téléphonie mobile pour tous les Français d'ici 2022**

L'objectif du Plan Très Haut Débit est de donner à l'ensemble des Français un accès internet performant.

Il devra permettre à tous d'accéder à :

- un bon haut débit fixe (8 Mbit/s) d'ici à 2020 ;
- un très haut débit fixe (30 Mbit/s) d'ici à 2022.

Il vise par ailleurs à généraliser le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire d'ici à 2025.

- ✓ Taux de déploiement de la fibre

Il s'agit du pourcentage de logements ou de locaux professionnels qui sont raccordables au réseau de la fibre optique jusqu'à l'abonné (et qui ont donc accès au très haut débit fixe).

Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep)

Les résultats pour le département des **Hautes-Pyrénées**

En décembre 2017

9 %

de déploiement

En juin 2020

39 %

de déploiement

↗ + 333 %

- **Déployer une offre France Services dans tous les territoires**

Le programme France Services a été créé par l'État pour garantir l'accès aux services publics essentiels à tous et sur tout le territoire.

Les objectifs :

- chaque Français pourra à terme accéder à un point France Services en moins de 30 minutes ;

- l'accueil sera assuré au minimum par deux agents formés pour accompagner les citoyens dans leurs démarches.
- ✓ Nombre de labellisations

Il s'agit du nombre d'espaces France Services labellisés. De nouvelles labellisations seront annoncées dès janvier 2021.

Source : Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)



➤ Améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur

La volonté du Gouvernement est de rendre un service toujours meilleur aux Français, pour faciliter leur quotidien : des services publics accessibles au plus près de chez eux, des démarches plus simples, des réponses plus rapides à leurs demandes.

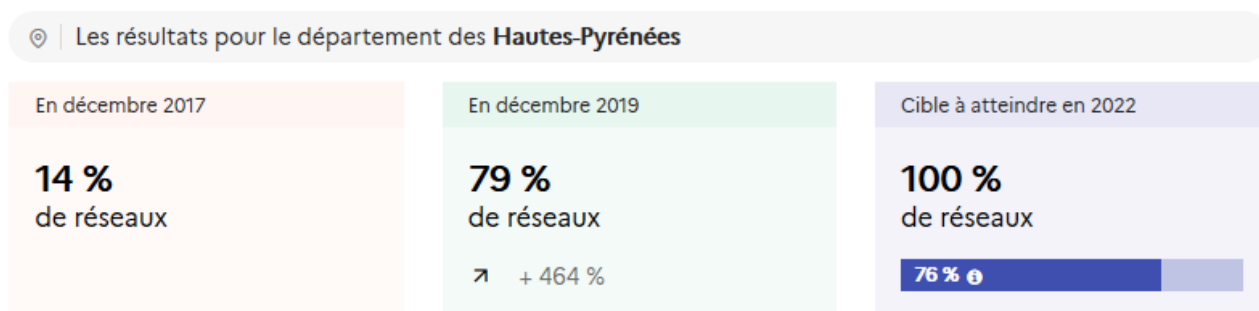
Pour y parvenir, nous nous engageons à :

- garantir la transparence des résultats : les usagers peuvent consulter les résultats des services publics à proximité de chez eux (délais de traitement des réponses, taux de satisfaction des réponses apportées...);
- associer les usagers : ils peuvent donner leur avis sur les démarches qu'ils ont effectuées sur place ou en ligne et avoir une réponse de l'administration ;
- améliorer en permanence la qualité du service : les services publics s'engagent à mettre en place rapidement des actions d'amélioration, en prenant en compte les avis déposés des citoyens.

✓ Part des lieux d'accueil du public qui publient leurs résultats

L'indicateur permet de mesurer le taux de transparence des services publics. Il recense, à la maille nationale, la part des réseaux de services publics engagés dans le processus de transparence. De plus, il mesure, au niveau départemental, la part des lieux d'accueil du public publiant des résultats. Les résultats sont consultables sur www.resultats-services-publics.fr.

Source : Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)



✓ Taux de satisfaction des usagers à l'égard des services publics

L'indicateur permet de mesurer chaque année la satisfaction des usagers à l'égard de leurs services publics. Il résulte d'une enquête réalisée annuellement auprès des usagers des 9 domaines identifiés dans le [baromètre Delouvrier](#) : fiscalité et impôts, police et gendarmerie, santé publique, sécurité sociale, logement, éducation nationale, justice, environnement, emploi/lutte contre le chômage.

Source : Enquête réalisée annuellement par l'institut Delouvrier

Données uniquement disponibles pour en France

En décembre 2017

72 %

de satisfaction en France

En décembre 2020

76 %

de satisfaction en France

↗ + 6 %

Cible à atteindre en 2022

77 %

de satisfaction en France

80 % 

Logement

➤ Offrir un logement aux sans-abri : Logement d'abord

Le plan Logement d'abord a pour ambition de diminuer le nombre de personnes à la rue d'ici 2022. Il s'agit de passer d'une réponse s'appuyant surtout sur des places d'hébergement d'urgence, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins de ces personnes.

✓ Nombre de personnes sans-abri ou en hébergement ayant obtenu un logement social

Il s'agit du nombre de personnes, précédemment sans abri ou hébergées dans des structures temporaires (par exemple dans des centres d'hébergement d'urgence ou des hôtels), qui se sont vues attribuer un logement social. Ce nombre de personnes est une moyenne calculée à partir du nombre de logements sociaux attribués à ces ménages, ceux-ci comportant en moyenne 2,2 personnes (données INSEE 2020). L'arrêt quasi total des commissions d'attribution de logements sociaux pendant le premier confinement (mi-mars à mi-mai) a provoqué une chute du nombre de personnes relogées sur la même période. Cette chute est visible sur le graphique.

Source : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)

Les résultats pour le département des Hautes-Pyrénées

En décembre 2017

68

personnes dans l'année

En décembre 2019

51

personnes dans l'année

↘ - 25 %

Contacts presse
Préfecture des Hautes-Pyrénées:
pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
05.65.56.65.05/05.62.56.65.26